

cgt**Inter..@ction**

Mars2011

**Journal inter régional du SNAD CGT
NORD - PAS DE CALAIS - PICARDIE****SOMMAIRE**Edito**La stratégie du choc...**Page 2**Prisons : la gestion privée épinglée.**Pages 3 et 4 :**Chèques****Vacances****Hôpital public à vendre.**Page 5 :**Suite: Hôpital public à vendre.**Pages 6 à 7 :**Un proviseur rend ses palmes**Page 8**La Big Society, un concept en difficulté**Pages 9 à 10 :**Services****Publics : un enjeu de société****La stratégie du choc et le démantèlement de l'Etat**

L'année 2010 aura été une année supplémentaire de crise économique et comme en 2009 les plus faibles : femmes, jeunes, sans diplôme, travailleurs précaires... ont été les plus touchés. En France, le taux de chômage flirte avec les 10% de la population active soit 2,676 millions de sans emploi auxquels il convient d'ajouter les 1,558 millions de personnes à la recherche d'une activité supplémentaire, ce qui porte à plus de 4,234 millions de personnes inscrites à Pôle Emploi. En décembre le chômage vient encore de progresser de 5,3% par rapport à novembre 2010.

La crise s'enracine avec ses lourds coûts sociaux : baisse durable des revenus, dégradation de la santé des personnes, décohésion sociale,...

Le sentiment d'insécurité économique et sociale oppresse la grande majorité des français et plus globalement des européens. Cette situation est idéale pour les néolibéraux : ils vont pouvoir mettre en oeuvre leur stratégie du choc. Celle-ci consiste à profiter de l'état de choc dans lequel se trouve une région, un pays, un gouvernement en raison d'un tremblement de terre, d'un coup d'état, d'une guerre, d'une crise économique... pour dépouiller les Etats de leur secteur public au profit des détenteurs de capitaux qui veulent s'emparer des activités les plus rentables. Se présentant comme les sauveurs des situations désespérées, les adeptes du néolibéralisme de Milton Friedman apportent avec eux leur thérapie de choc, censée solutionner les maux dont souffrent les économies mal en point. Leurs remèdes sont toujours les mêmes : suppression de toutes les prestations sociales, des budgets consacrés à la santé, à l'éducation, à la culture, mise en place d'une gestion comptable du pays, libéralisation du droit du travail, dérèglementation du droit des entreprises, privatisations... et bien sûr une diminution drastique du nombre de fonctionnaires, symboles de tous les maux.

Si cette théorie économique n'est pas nouvelle, elle s'assimile à une maladie opportuniste puisqu'elle saisit l'occasion d'une crise pour proliférer et dépouiller l'Etat de ses missions. Elle prétend la gestion privée supérieure à la gestion publique, érige la concurrence libre et sans entrave en limite indépassable au plus grand profit du contribuable dans l'unique but de repousser les limites de l'Etat. Bien évidemment les plus riches, les détenteurs de capitaux, sont les héros de cette théorie.

C'est sur cette base idéologique que s'opère le démantèlement de l'Etat et de ses services publics pour justifier l'instauration d'un Etat modeste dont l'action se résume aux seules fonctions régaliennes ou l'instauration d'une Big Society, caractérisant l'évolution de la gestion des services public qui pourrait faire des émules en France.

Pour parvenir à leurs fins ses promoteurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Etat usent de tous les arguments et de tous les moyens au gré des circonstances : rigueur budgétaire, efficacité du privé sur le public, promotion de l'individu sur le collectif,...

Tous les secteurs publics sont concernés : l'administration pénitentiaire, l'éducation nationale, l'hôpital public, ...La volonté d'en finir définitivement avec l'Etat providence est toujours voulue par les plus aisés contre les plus démunis.

« Il y a une guerre des classes, c'est un fait, mais c'est ma classe, la classe des riches, qui mène cette guerre, et nous sommes en train de la gagner. »

Warren Buffet, un des hommes les plus riches du monde, éclaire avec un franc-parler rare l'état des rapports sociaux. (New York Times du 26 novembre 2006).

Face à ce défi le combat contre le néolibéralisme résonne davantage comme un enjeu de société que comme la simple défense d'emplois de fonctionnaires.

SNAD CGT

263 rue de Paris -
Case 452 - 93514
MONTREUIL
CEDEX

Prisons : la gestion privée épinglée par la Cour des comptes

En 2012, la moitié des prisons seront gérées par des consortiums privés, pour un coût prohibitif

Depuis le plan de construction lancé par l'ancien garde des sceaux, Albin Chalandon, en 1987, les nouvelles prisons sont construites en partenariat avec un prestataire privé.

Ces grands consortiums, entrés sur le marché pénitentiaire, construisent les murs et offrent des services (cantines) ou activités (travail et formation professionnelle); qu'ils louent ensuite à l'administration pénitentiaire. Cette délégation privée est très critiquée par la Cour des comptes dans un rapport sur l'administration pénitentiaire, publié mardi 20 juillet.

« A l'horizon 2012, environ 50 % des établissements pénitentiaires fonctionneront en gestion déléguée ou mixte (...) et souvent pour des formules de partenariat de très longue durée », constate la Cour. Or cette hausse de la gestion déléguée s'est produite sans une véritable évaluation de ces partenariats, ni de réelle comparaison entre gestion publique et privée, bien que la Cour l'ait déjà demandé en 2006.

La part de la gestion privée pèse de plus en plus sur le budget pénitentiaire. Le coût de la gestion déléguée a progressé de 13 % de 2006 à 2008. La part des loyers versés aux prestataires privés est passée de 139,7 à 215,6 millions d'euros, de 2006 à 2009. Cela représente 36,5 % des crédits de fonctionnement de l'administration pénitentiaire (hors coûts salariaux).

« Ecart de prix »

Cela inquiète la Cour : « Le coût des loyers représente une charge exigible qui ne peut être diminuée par une mesure budgétaire ». En clair, les restrictions budgétaires devront porter sur d'autres postes, notamment sur « l'entretien des établissements en gestion publique intégrale ». « Or, il ne saurait y avoir de prison à deux vitesses, d'autant que la vétusté du bâti est la caractéristique d'un nombre

encore important d'établissements en gestion publique ».

Les interventions des prestataires privés dans la gestion des « cantines » des détenus ou des activités ne sont pas convaincantes. La Cour dénonce « la persistance d'écarts de prix injustifiables » entre les mêmes produits proposés aux détenus. Le pot de Nutella, commercialisé 2,34 euros en grande surface coûte 2,40 euros à Ensisheim en Alsace, 3 euros à Nanterre et 4,16 euros à Aix-en-Provence. Le prix des rasoirs Gillette varie de 7,14 euros aux Baumettes, à Marseille, à 10 euros à Aix. La Cour constate que « le prix le plus élevé est le plus généralement recensé dans un établissement en gestion déléguée » et que « les marges pratiquées sur certains produits mettent en évidence les gains – non chiffrés – réalisés par les délégataires sur l'activité de cantine ».

L'organisation du travail pénitentiaire par un prestataire privé est « une fonction également déficiente ». Les prestataires privés se contentent « le plus souvent de travaux de façonnage qui ne demandent pas la fourniture de matériels importants ». La Cour recommande d'obliger les prestataires « à investir davantage dans l'équipement des ateliers et à diversifier les activités ». Les magistrats financiers s'interrogent aussi sur la différence de coût de la formation professionnelle. Une heure revient à 7,28 euros en gestion publique et à 17,23 euros en gestion déléguée.

Enfin, la Cour dénonce le manque de moyens des services d'insertion et de probation, ces travailleurs sociaux chargés de personnes placées sous main de justice sans être incarcérées. Elle s'interroge sur l'accroissement des placements sous bracelets électroniques, « au point qu'ils ont (...) l'allure de panacée pour décongestionner les prisons ».

Alain Salles

CHEQUES VACANCES ATTENTION !

Que les "heureux bénéficiaires" de chèques vacances prennent garde à la date d'envoi de leur dossier. En effet plusieurs collègues nous ont fait part de problèmes rencontrés quant à la prise en compte de leur demande par la société gestionnaire : EXTELIA.

En effet, certains d'entre-eux, qui effectuaient des plans sur 12 mois de prélèvement, avaient fait parvenir leur dossier « un peu de temps avant la date requise » afin d'éviter tout problème de réception et donc de retard dans la gestion de leur demande.

Or, EXTELIA a rejeté leur dossier pour le motif suivant : Dossier envoyé trop tôt ! pour un premier prélèvement au mois de janvier ou pour le motif qu'un plan était déjà en cours alors que la demande concernait un premier prélèvement portant sur l'année suivante (Date de prise en compte du dossier reprise aux modalités de gestion des dossiers CV)

A NOTER : la date de 1^{er} prélèvement (à remplir par l'agent) n'apparaît plus sur les nouveaux formulaires !

Qu'en serait-il pour un dossier envoyé trop tard ?

Réponse apportée par le n° AZUR 0811 66 65 25 : Pas de fond de dossier pour apprécier le bien fondé de la réclamation et obligation de refaire un nouveau dossier car aucune archive n'était conservé des dossiers rejetés. Enfin impossibilité d'apprécier leur légitime réclamation ! et obligation de faire parvenir une réclamation écrite.

Compte tenu du retard cumulé en parallèle avec les délais d'instruction des dossiers et de leur validation par la Sté EXTELIA, outre le fait que l'agent risque au meilleur des cas de perdre le bénéfice d'un 1^{er} prélèvement abondé de la participation de l'état, il risque en plus de basculer sur une année fiscale moins favorable.

Tout ceci est inadmissible, les agents bénéficiaires n'ont pas à faire les frais des problèmes de gestion de la sté EXTELIA.

Le problème a été porté à l'attention de la Délégation Départementale des Services Sociaux des Finances d'ARRAS afin de l'informer sur les problèmes rencontrés.

Hôpital public à vendre

Le cri d'alerte est venu du professeur Bernard Debré, député de l'Union pour un mouvement populaire (UMP) mais aussi chef de service à l'hôpital Cochin à Paris : « C'est l'hôpital public qu'on assassine », a-t-il lancé le 3 octobre 2010. A la mi-octobre, des mouvements de grève touchaient quarante-quatre hôpitaux.

PAR ANNE GERVAIS ET ANDRÉ GRIMALDI *

AU LENDEMAIN de l'adoption par le Parlement français, le 25 juin 2009, de la loi hôpital, patients, santé, territoires (HPST), la ministre de la santé et des sports Roselyne Bachelot, en visite au centre hospitalier universitaire (CHU) d'Angers, affirmait que le système hospitalier « crée de l'emploi ». Et d'ajouter : « En 2008, ce ne sont pas moins de vingt-cinq mille embauches qui ont été réalisées dans les hôpitaux français (1). » Quinze

mois plus tard, le 2 octobre 2010, il a suffi d'un arrêt de travail de trois infirmières pour que l'hôpital Tenon, à Paris, soit contraint de fermer son service des urgences pendant tout le week-end, mettant en grande difficulté les hôpitaux voisins de Saint-Antoine et Saint-Louis, déjà saturés faute de personnel.

Dès son adoption, la loi avait soulevé l'opposition des communautés soignantes hospitalières contre un « traitement de choc pour tuer l'hôpital public (2) ».

Créées par la loi, les vingt-six agences régionales de santé (ARS) – dont les directeurs sont nommés en conseil des

ministres – se mettent en place avec difficulté. Inévitablement, des conflits de culture et de préséance sont apparus entre les représentants de leurs différentes composantes (Sécurité sociale, direction des hôpitaux et affaires sanitaires et sociales). Au-delà de ces querelles, s'affirment les deux traits fondamentaux

* Respectivement hépatologue praticienne hospitalière à l'hôpital Bichat (Paris) et professeur de diabétologie à la Pitié-Salpêtrière (Paris), auteur, avec Claude Le Pen, d'*Où va le système de santé français ?*, Prométhée, Bordeaux, 2010.

(1) « Roselyne Bachelot estime que les hôpitaux créent de l'emploi », *Ouest-France*, Nantes, 26 juin 2009.

(2) André Grimaldi, Thomas Papo et Jean-Paul Vernant, « Traitement de choc pour tuer l'hôpital public », *Le Monde diplomatique*, février 2008.

Hôpital public à vendre

«gagnant-gagnant» mais au final toujours perdants pour les deniers publics.

Ce mélange de mercantilisme et de bureaucratisme se retrouve dans la gestion même des hôpitaux. Côté mercantilisme : on cède à des entreprises privées l'entretien des locaux, la blanchisserie, la restauration et la logistique ; on envisage de remplacer les secrétaires par des plates-formes de diagnostic privées délocalisées ; on fait payer aux patients les consultations de diététicien et de psychologue jusqu'à alors gratuites ; on demande, à partir de l'an prochain, 55 euros par nuit pour avoir droit à une chambre seule (sauf en cas d'isolement médical) (3) ; on cherche à privilégier les activités rentables (par exemple la chirurgie de la cataracte, du mélanome ou du canal carpien...) ; on contourne les «rigidités du code du travail» en favorisant l'embauche sous contrat à durée déterminée (CDD)...

Côté bureaucratie, on produit chiffres et tableaux, si bien que partout il existe désormais, pour un même établissement, deux hôpitaux : l'hôpital «numérique» des comptes et l'hôpital réel, en chair et en os, celui des malades et des soignants. Les deux deviennent de plus en plus discordants. Ainsi, en 2010, le directeur de l'Assistance publique de Paris, M. Bannit, a supprimé officiellement sept cent quatre-vingt-trois emplois de personnel administratif, de cadres de santé, d'aides soignantes et d'agents hospitaliers... mais «aucun emploi d'infirmière» n'insistant-il. L'hôpital réel s'avère fort différent des chiffres officiels.

Haro sur les corporatismes conservateurs !

Il y a un manque de personnel dans la plupart des services : secrétaires médicales, assistantes sociales, kinésithérapeutes et... infirmières : quinze au grand pôle de neurologie de la Pitié-Salpêtrière, treize en neurologie, huit au hématologie-oncologie ; cinquante-huit infirmières manquent à l'hôpital Tenon, aujourd'hui en greve. En effet, ni les personnels en congé maternité, ni ceux en longue maladie ne sont remplacés. Lorsqu'un agent part à la retraite, il faut attendre six mois, quand ce n'est pas un an, pour que son poste soit pourvu. Sous la pression du «toujours plus, toujours plus vite», l'absentéisme augmente, d'autant que beaucoup d'agents ont deux neurtes de transport par jour, des enfants en bas âge à déposer et à récupérer chaque jour à la crèche, ou à garder à la maison lorsqu'ils sont malades...

réduire massivement le nombre de blocs opératoires de garde en Ile-de-France de 18 h 30 à 8 heures du matin : sept blocs sur cinquante-quatre – soit un seul par département (hors Paris) – resteraient ouverts. Cette proposition, qui a suscité un tollé, n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les professionnels impliqués. De la même façon, on a pu apprécier les talents d'organisation de la ministre et de ses services lors de la vaccination contre la grippe A (4).

Selon le discours officiel, le malaise hospitalier serait purement parisien et toucherait particulièrement «les nantis de l'AP-HP». Les mêmes politiques produisent pourtant les mêmes effets : après avoir supprimé plus de deux cents agents, le CHU de Nantes a fermé onze blocs opératoires pendant trois semaines en juillet 2010. Quant au privilège des Parisiens, il suffit pour en juger de comparer quelques chiffres : en 2009, le budget de l'AP-HP était de 6,5 milliards d'euros pour vingt-trois mille lits, tandis que Lyon recevait 1,4 milliard d'euros pour cinq mille quatre cents lits, Marseille 1,1 milliard d'euros pour deux mille trois cents lits et Toulouse 850 millions pour deux mille huit cents lits.

En réalité, la politique du gouvernement vise à mettre progressivement les hôpitaux en déficit pour les obliger à supprimer des emplois, qu'il s'agisse de leur activité au profit d'activités commerciales – lesquelles sont jugées moins coûteuses pour la Sécurité sociale, même si elles le sont beaucoup plus pour les patients (*lire l'encadré ci-contre*). Ainsi, l'enveloppe budgétaire des hôpitaux doit augmenter de 2,7 % en 2011, mais l'accroissement programmé de leurs charges (fonctionnement, entre-

ten, mise aux normes, mesures salariales catégorielles, coût des traitements et des différents plans de santé, gouyenne mentaux) est de 3,5 % (5).

A cela s'ajoute la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS), soumise par le gouvernement au vote de l'Assemblée nationale à partir du 26 octobre 2010, qui

Le rentable au privé, le reste au public

Dans la plus, la politique de convergence entre établissements de santé, quel que soit leur statut, public ou privé, quelles que soient leur taille, leur mission, leur vocation – va pénaliser en premier lieu les hôpitaux publics et, parmi eux, les hôpitaux de grande taille au sein desquels se trouve le déficit de l'Assistance publique de Paris, qui atteint déjà 96 millions d'euros, ne peut qu'augmenter l'année prochaine.

Pour survivre à cette concurrence déloyale, les hôpitaux publics adoptent un mode de gestion qui s'approche de plus en plus de celui des cliniques privées. Désormais, les praticiens hospitaliers seront embauchés sous contrat renouvelable tous les trois ans et essentiellement payés à l'activité (7). Ils seront donc plus facilement révoqués. Tout comme les directeurs des hôpitaux, qui pourront venir du privé et ne rien connaître à la santé publique, telle la nouvelle directrice de l'AP-HP, M^{me} Mireille Fougère, qui a fait toute sa carrière à la SNCR. Ainsi peuvent-ils se concentrer sur l'objectif unique de leur mission : la rentabilité financière, dont dépend d'ailleurs en partie leur propre salaire.

prévoit de réduire les sommes consacrées aux missions de service public (urgences, continuité des soins...) elle s'inspire des conclusions du rapport Briet (6), du nom du haut fonctionnaire choisi par le gouvernement pour présider le conseil de surveillance de l'AP-HP en remplacement du représentant du maire de Paris, jugé trop sensible à la pression de la population.

L'Allemagne a appliqué cette politique libérale avec méthode et efficacité. Résultat : la part des établissements publics dans l'administration des soins est passée de 46 à 32 %, celle du privé libéral de 15 à 30 %. Deux CHU ont même été vendus au privé : celui de la ville de Hambourg et celui de Gießen et Marbourg. La part des dépenses testant à la charge des patients a augmenté, passant de 11 % à 13 %, tandis que les dépenses publiques, elles, baissaient de 79 % en 2000 à 77 % en 2007.

La France suit le mouvement. Au nom de la rentabilité, les hôpitaux publics vont devoir réduire leur personnel et leurs activités

(3) Le principe est déjà adopté dans plusieurs hôpitaux de province (Rouen, par exemple) et à l'hôpital Bichat à Paris, à titre de test.

(4) Lire notamment «Vaccins H1N1 : le ministère de la santé mis en danger», *Le Figaro*, Paris, 15 octobre 2010.

(5) «Estimations relatives au taux d'évaluation budgétaire pour 2010», Fédération hospitalière de France (FHF), Paris, mai 2009.

(6) Cf. dépêche Agence de presse médicale (APM) du 20 avril 2010.

(7) Journal officiel, Paris, 30 septembre 2010.

Résultat : les services d'urgence sont au bord de la rupture dans plusieurs hôpitaux de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP). Pourtant, depuis deux ans, les médecins responsables de ces services ne cessent de donner l'alerte. Mais l'énorme machine bureaucratique de l'AP-HP se méfie des professionnels, suspects à priori de corporatisme conservateur, alors qu'elle est obsédée par l'équilibre financier via les suppositions d'emplois.

De leur côté, M^{me} Bachelot et M. Claude Evvin, directeur de l'ARS d'Ile-de-France, ont une réponse magique : il n'y a pas de manque d'effectifs, il y a seulement un manque d'organisation. Ils ne souffrent pourtant pas d'un excès de crédulité en la matière. M. Evvin a osé proposer de

Michel ASCHER
Proviseur honoraire

Lille le 22 décembre 2010.

Monsieur le Ministre,

Le 25 juillet 1996, M. François Bayrou, ministre de l'Education Nationale de l'époque, a signé mon diplôme d'accès au grade de Chevalier dans l'ordre des Palmes Académiques.

Le 1^{er} octobre 2004, M. François Fillon, ministre de l'Education Nationale de l'époque a signé mon diplôme d'élévation au grade d'officier dans l'ordre des Palmes Académiques

Je reçus cette distinction comme un honneur et comme la reconnaissance d'un travail accompli dans des secteurs géographiques variés, souvent défavorisés (Roubaix, Louvroil, Tourcoing, Seclin).

Dans ces différents postes, d'abord comme principal, puis comme proviseur, je me suis toujours attaché à tout mettre en œuvre pour offrir aux élèves accueillis la meilleure formation possible.

Pour ce faire, j'ai travaillé en lien étroit avec les différentes équipes pédagogiques pour que la prise en compte des élèves en difficulté soit une réalité et que des conditions décentes d'encadrement soient respectées.

Aujourd'hui quand je découvre que les Recteurs des Académies se verront attribués une prime allant de 15000 à 22000€ par an s'ils parviennent à supprimer le plus de postes possible ou, mieux encore, s'ils osent fermer purement et simplement une dizaine d'établissements par Académie, je ne peux rester sans réaction devant un tel cynisme.

C'est pourquoi, mon indignation étant à son comble, je ne souhaite plus que mon nom reste lié plus longtemps à cette distinction dans l'ordre des Palmes Académiques.

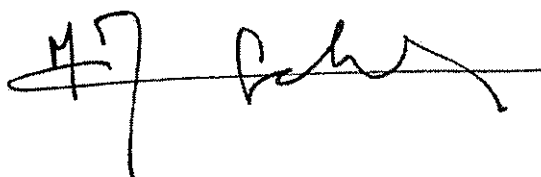
Tout au long de ma carrière passée à l'Education Nationale il m'est arrivé de ne pas être en accord avec telle ou telle orientation générale de l'institution, mais le débat existait encore et des solutions pouvaient parfois être trouvées. Aujourd'hui, seule **la logique comptable** a droit de cité et le passage en force est la règle de conduite qui, seule, semble pouvoir être retenue.

Nos concitoyens, à qui de plus en plus d'efforts sont demandés, ne

pourront que se sentir une fois de plus humiliés par ce geste scandaleux et hautement symbolique d'un pouvoir qui met l'argent au dessus de tout. Rétribuer un représentant de l'Etat sur sa capacité à détruire encore plus le service public d'Education est un acte qui vous déshonore totalement. Voilà pourquoi j'ai décidé de vous renvoyer mes diplômes de Chevalier et d'Officier des Palmes Académiques.

Par votre mépris et votre cynisme vous humiliez **tous les personnels** de l'Education Nationale qui n'en peuvent plus de devoir accomplir leur mission dans des conditions que votre politique à très court terme rend de plus en plus déplorables.

Je ne peux, Monsieur le Ministre que vous transmettre l'expression de ma très profonde tristesse.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'H' followed by a cursive name, possibly 'P. L. L.', with a long horizontal stroke extending to the right.

La « Big Society » de David Cameron se heurte à la rigueur budgétaire

Le projet du premier ministre britannique prévoit de confier au privé la gestion de services publics

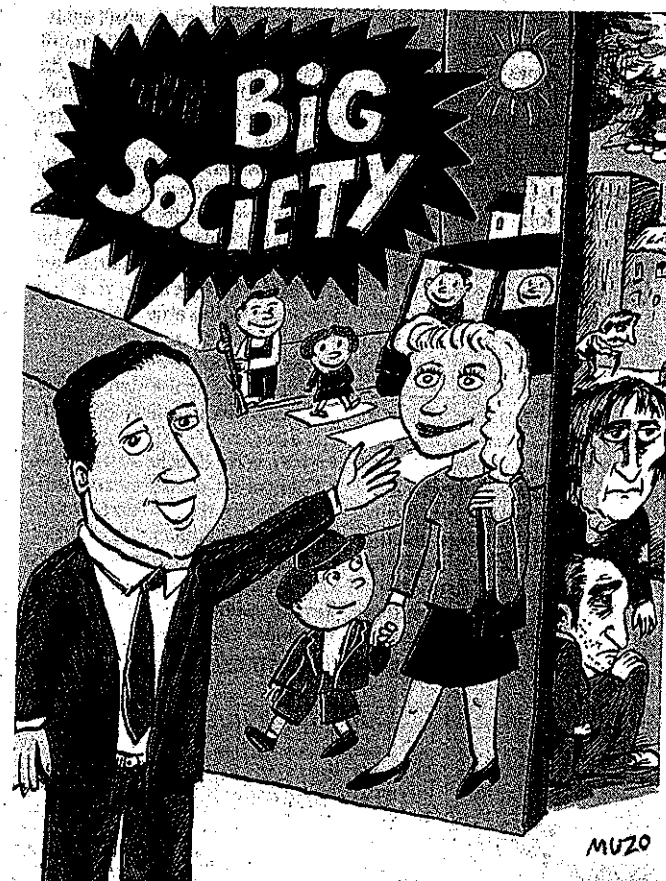
Londres
Correspondante

Ce devait être sa marque de fabrique, ce qui le différencierait de ces conservateurs qui ont pour obsession de réduire la taille de l'Etat. Et dont son illustre prédécesseur à Downing Street, Margaret Thatcher, est encore aujourd'hui le symbole. David Cameron, le chef tory, devenu premier ministre en mai 2010, l'a martelé : certes, son gouvernement s'acharne à réduire les dépenses publiques alors que les déficits ont explosé avec la crise, mais son projet de « Big Society » prendra la relève pour affirmer son « *conservatisme compassionnel* ».

Selon ce projet, des bataillons de volontaires, a expliqué à moult reprises M. Cameron, sauront, mieux qu'un secteur public trop centralisé et bureaucratique, gérer les problèmes locaux les plus variés, des écoles à l'organisation des transports publics en passant par l'entretien des parcs et la tenue du bureau de poste. Une « *révolution* », clame le premier ministre, qui rendra les citoyens plus responsables tout en allégeant le coût in fine des opérations concernées et en assurant à la collectivité un service de meilleure qualité.

Voilà maintenant neuf mois que M. Cameron dirige le pays, et son ambition de créer une « Big Society » semble pour l'heure avoir accouché d'une souris, alors que les moyens financiers manquent cruellement. Le parcours de Lord Wei, à qui le premier ministre avait demandé, à peine installé à Downing Street, d'être son conseiller bénévole sur le sujet, est à cet égard symbolique. Cet ancien consultant chez McKinsey, qui s'est ensuite fait entrepreneur social, vient d'annoncer qu'il ne consacrerait plus que deux jours par semaine à sa mission, au lieu de trois. M. Wei a expliqué avoir besoin de plus de temps pour profiter de sa famille et gagner sa vie.

Dans la foulée, la commune de Liverpool, qui était l'une des quatre « *communautés d'avant-garde* », pour reprendre les termes de M. Cameron, à s'être portée volontaire pour tester le concept de « Big Society », a abandonné l'expé-



ce. L'effet d'affichage est d'autant plus désastreux que c'est dans cette ville que le premier ministre avait donné le coup d'envoi de ce projet qui lui tient tant à cœur, le 19 juillet 2010.

Liverpool, qui s'était portée volontaire pour tester le concept de « Big Society », a abandonné l'expérience

Dans une lettre à M. Cameron, Joe Anderson, le maire travailliste de Liverpool, explique sa décision malgré la mise à sa disposition de plusieurs fonctionnaires pour l'aider à surmonter les barrières de l'administration ou à chercher de l'aide dans le privé : « *Comment la mairie peut-elle promouvoir la*

mêmes critiques, et ce, d'autant plus que leur domaine d'intervention est appelé à s'élargir.

Un projet de loi sur la décentralisation, en cours d'examen au Parlement, prévoit en effet un transfert de compétences très important vers les collectivités locales. Il doit leur permettre, entre autres, de promouvoir la « Big Society » et de déléguer aux volontaires des pans entiers de leurs activités. Avec ce paradoxe inédit : jamais on ne leur aura donné autant de pouvoirs, rarement elles auront eu aussi peu d'argent.

Dans le même état d'esprit, nombre de *charities* – ces organisations caritatives si nombreuses au Royaume-Uni – ont exprimé leurs inquiétudes ces derniers jours. Alors qu'elles se font généralement un devoir d'être relativement neutres par rapport à l'exécutif, dont dépendent plus de 42 % de leurs subventions et qu'elles s'étaient jusqu'ici montrées favorables à l'idée de « Big Society », les voilà qui s'insurgent.

Ainsi, Dame Suzi Leather, qui préside la Charity Commission, a prévenu M. Cameron que la réduction de 4 milliards de livres (4,7 milliards d'euros) dont seraient victimes les organisations caritatives d'ici à 2015 (soit 40 % des subventions publiques et plus de 15 % de leur budget total), allait « *couper l'herbe sous le pied* » de la « Big Society ». Downing Street conteste, arguant qu'il faut réorienter les investissements privés vers le secteur bénévole, appelé à se développer. La Big Society Bank, établissement créé par le gouvernement, sera également là pour aider à financer les projets locaux à vocation sociale.

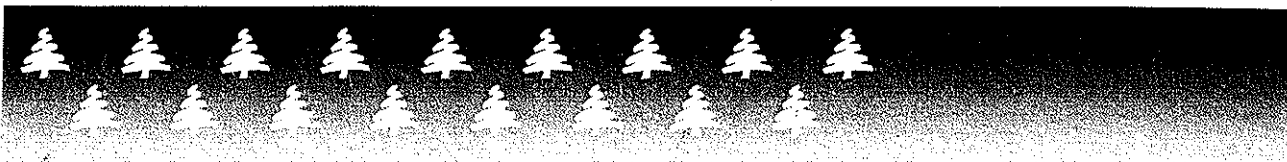
Pour l'heure, l'argument ne convainc pas. Et si, à en croire un sondage récent réalisé pour le *Times*, 46 % des Britanniques soutiennent le plan d'austérité du gouvernement, 65 % en revanche pensent que « *la « Big Society » n'est qu'un moyen pour le gouvernement d'habiller la pénurie financière promise aux communautés locales. Pour le Financial Times, la « Big Society » est « en passe de se réduire à un fiasco de la communication du gouvernement* ». ■

Virginie Malingre

« Big Society » et aider les communautés à faire plus pour elles-mêmes, quand nous sommes obligés de sabrer dans les financements dont ces mêmes communautés ont besoin pour survivre ? »

Car, à l'image du pays, dont M. Cameron veut effacer d'ici à 2015 un déficit budgétaire qui représentait 11 % du produit intérieur brut en 2010, la ville du nord-ouest de l'Angleterre doit considérablement réduire son train de vie. A Downing Street, certains l'accusent d'épargner ses services et de sacrifier les organisations non gouvernementales qu'elle subventionnait et qui sont indispensables à la mise en œuvre du projet de société de M. Cameron.

Sans doute la tentation existe-t-elle. Mais Liverpool n'est pas seule à formuler cette impossibilité de rendre compatibles coupes drastiques et financement d'initiatives locales. D'autres villes ont émis les



SERVICES PUBLICS : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ !

Ça ne peut plus durer !

Depuis des années, l'Etat se désengage de ses missions fondamentales et contraint dans son sillage les autres collectivités publiques à faire de même.

Le résultat est là : des services hospitaliers aux écoles, en passant par pôle emploi ou encore les tribunaux, partout la litanie est la même : files d'attente, services surchargés, décisions renvoyées aux calendes grecques, usagers exaspérés et parfois même désespérés, personnels au bord de la rupture !

Les politiques de démantèlement des services publics au travers notamment de la Révision Générale des Politiques Publiques, rendent difficiles voire dangereuses les conditions de travail et de vie de chaque salarié, de leur famille.

L'épisode des intempéries l'a démontré, mais les exemples peuvent être multipliés.

On ne supprime pas impunément des lits dans les hôpitaux, des postes d'enseignants, ou des salles d'audience.

Derrière les chiffres, il y a des patients en attente de soins, des élèves en incapacité d'étudier correctement dans des classes surchargées ou des citoyens attendant des mois voir des années que justice leur soit rendue !

Une société évoluée se reconnaît aussi à sa manière de prendre en charge les personnes les plus fragilisées. Est-ce encore le cas aujourd'hui en France quand les plus fragiles, handicapés, jeunes enfants, personnes âgées, se voient dénier les droits les plus élémentaires ?

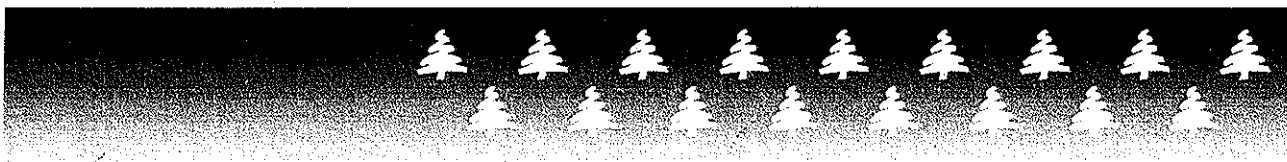
Les coupes sombres dans les budgets, les réformes tous azimut, ont pour effet de fragiliser encore plus le tissu social.

Au nom de l'orthodoxie comptable, on supprime missions et service sans évaluer les conséquences pour les salariés et le coût social pour les usagers ; la suppression des exonérations des particuliers employeurs, par exemple, va constituer un véritable plan social pour les salarié-es de ces secteurs, majoritairement des femmes.

Elle va aussi contraindre de nombreuses personnes à renoncer à tous soins ou accompagnements.

Faire preuve de responsabilité, avoir une vision politique c'est mesurer les conséquences de ses décisions et imaginer immédiatement d'autres systèmes pour qu'il n'y ait pas de rupture.

Cette situation n'est pas digne d'un pays développé !



SERVICES PUBLICS : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ !

Comment peut-on croire un seul instant que le développement peut se faire si les citoyens, salariés ou non, vivent dans l'insécurité sociale ?

Au-delà des conséquences sociales, cette conception étriquée de l'intervention publique est aussi un non sens économique :

► D'abord parce que, n'en déplaise aux tenants de la pensée unique, les services publics font partie de l'économie qui ne se résume pas aux grands groupes !

De très nombreux autres acteurs interviennent, souvent de façon déterminante en territoire, c'est le cas des associations et de l'économie sociale et solidaire.

Toutes deux sont menacées de ne plus pouvoir fonctionner faute de moyens financiers suffisants (particulièrement en raison de la réforme des collectivités territoriales et de ses conséquences financières) ;

► Ensuite, parce que le lien entre économie et Service Public, maintes fois démontré, exige une vision politique d'ensemble, indispensable à un développement pérenne. En lieu et place les maîtres mots de l'action gouvernementale sont court-terme et improvisation !

Il faut stopper cette spirale infernale !

C'est parce que nous militons pour un progrès social profitable à toutes et tous, que les services publics font partie de nos revendications majeures.

Le Service Public n'est ni un concept, ni l'héritage d'un passé ... dépassé !

Il est le mode d'organisation que les sociétés ont choisi depuis toujours pour s'organiser collectivement, dans la recherche du bien être, de l'intérêt de tous ; bref, pour assurer la cohésion sociale.

Garantir le Vivre ensemble, l'égal accès de tous aux services publics, les droits de tous, c'est cela être une société développée !

C'est souhaitable mais c'est surtout possible !

Il suffit pour cela que l'action publique et ses financements tournent définitivement le dos à ses orientations actuelles !

**L'intervention publique doit servir à répondre aux besoins sociaux
et au développement humain durable
et non servir les intérêts d'une minorité !**

Solennellement, nous appelons à une campagne de promotion et d'amélioration du Service Public, vecteur essentiel du développement humain durable.